

Date de dépôt : 3 novembre 2009

Rapport

de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale (CIP détention pénale) pour l'année 2008-2009

Rapport de M^{me} Loly Bolay

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission interparlementaire des concordats latins sur la détention pénale s'est réunie à plusieurs reprises, dont la dernière fois le 7 avril 2009 à l'Université de Fribourg, sous la présidence de M. Jean-Denis Geinoz, représentant du canton de Fribourg.

Etaient également présents :

M. Henri Nuoffer, secrétaire (CLDJP)

M. Reto Schmid Fribourg (secrétariat)

M. Denis Grandjean Fribourg

M. Albert Studer Fribourg

M^{me} Esther Alder Genève

M. Eric Ischi Genève

M^{me} Loly Bolay Genève

M. Clovis Brahier Jura

M. Pascal Prince Jura

M. Marco Vermeille Jura

M. Michel Bise Neuchâtel

M. Bertrand Nussbaumer	Neuchâtel
M. Damien Humbert-Droz	Neuchâtel
M ^{me} Claudine Dind	Vaud
M. Nicolas Mattenberger	Vaud
M ^{me} Aliette Rey-Marion	Vaud
M ^{me} Anne-Marie Sauthier-Luyet	Valais
M. Michel Rothen	Valais
M. Philipp Schnyder	Valais

La commission exerce la haute surveillance sur les autorités chargées de l'exécution des deux concordats, selon l'article 8, alinéa 2 de la Convention des conventions.

Ce contrôle porte notamment sur les objectifs, la planification financière, le budget et les comptes annuels, ainsi que sur l'évaluation des résultats obtenus.

Le président Jean-Denis Geinoz, informa que le rapport de la CLDJP a été approuvé par la Conférence lors de sa séance du 26 mars 2009.

La CIP examine le rapport de la CLDJP et formule des commentaires, questions et ou propositions. Le président propose de passer en revue les principaux éléments du rapport à savoir :

La problématique de la détention avant jugement (anciennement appelée détention préventive). Il est rappelé toutefois que ce domaine n'entre pas dans le champ d'application du concordat mais, par un effet de vases communicants, il n'est pas sans influence sur celui de l'exécution des peines et mesures.

Il est observé, en comparant les chiffres de ces deux dernières années, que le nombre de jours de détention pour l'exécution des sanctions pénales a connu une augmentation marquée dans les cantons de Vaud, Genève et Tessin alors que la tendance est inverse dans les autres cantons. Cette évolution peut s'expliquer d'une part, pour certains cantons, par leur proximité avec l'étranger et d'autre part des pratiques judiciaires différentes.

S'agissant de la planification pénitentiaire, il est prévu de créer environ 300 nouvelles places dans l'espace concordataire pour l'exécution de peines et mesures, cela devrait permettre de résorber l'actuel déficit dans ce domaine.

Toutefois, et concernant le placement hors espace concordataire, environ 100 personnes sont actuellement placées dans des institutions relevant des deux autres concordats.

Le chapitre de la formation, requiert une attention toute particulière, et M. Geinoz rappela le projet Drossos en cours de réalisation au niveau national. En Suisse latine, les établissements de Bellechasse, à Fribourg, et la prison de la Tullière, dans le canton de Vaud, participent au projet pilote. Par ailleurs, une évaluation sera conduite par l'Université de Fribourg.

En ce qui concerne la formation du personnel pénitentiaire, le centre suisse de formation propose une formation en cours d'emploi portant sur trois ans et validée par un brevet fédéral.

Le centre délivre environ 120 brevets par année et accueille environ 200 personnes pour des cours de formation continue.

Suggestions de la commission interparlementaire

La commission suggère aux autorités des cantons partenaires d'accélérer, dans la mesure du possible, la réalisation des constructions prévues dans le domaine pénitentiaire.

Il est pris acte, par exemple, que les établissements de Bellechasse créeront 40 places pour l'exécution anticipée des peines, prévues par le Code pénal.

De même, et s'agissant des structures adaptées pour l'exécution de mesures thérapeutiques institutionnelles et des internements destinés aux adultes, il est rappelé les engagements pris par Genève pour la construction de Curabilis.

Enfin, la commission appelle de ses vœux la création de lieux de détention adaptés à la prise en charge de personnes mineures atteintes de troubles psychiatriques et salue dans ce domaine l'intervention de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

Pour conclure, la commission procède à la désignation du nouveau président pour les années 2010 à 2011 en la personne de M. Nicolas Mattenberger, qui représente le canton de Vaud, élit au poste de vice-présidente M^{me} Anne-Marie Sauthier-Luyet, du canton du Valais, et M. Bertrand Nussbaumer (Neuchâtel) comme membre du bureau.

Il est rappelé que la prochaine réunion de la CIP aura lieu au printemps 2010.

Au bénéfice de ce qui précède, la soussignée vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de prendre acte du présent rapport.